

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Étaient présents, MMES CHARTIER, DUTRIEUX, NOTTER, LANDRIEUX, BOURLET, MM. LEFEBVRE, THURU, LECLERCQ, BRUNEL, REMY, WARDZIAK, DOCHEZ et LECOMTE formant la majorité des membres en exercice  
Étaient absents : M. MANARD pouvoir à Mme NOTTER

Secrétaire de séance : Mme Landrieux Brigitte

M. le Maire prend la parole avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion de conseil :

Chers collègues,

Ce conseil ne comporte pas un ordre du jour chargé. Néanmoins il a son importance dans tout processus démocratique et la continuité du service public.

A ce sujet justement, permettez-moi d'accueillir ici notre nouvelle directrice des services en avant-première de sa prise de fonctions le 1<sup>er</sup> janvier prochain, et parallèlement de remercier une fois de plus Cédric qui lui transmet le flambeau.

Laetitia Wadbled nous vient du Service Départemental d'Incendie et de Secours et se forme progressivement avec volonté et détermination aux tâches nouvelles qui l'attendent. Nous pourrons faire plus ample connaissance lors du pot de fin de conseil.

Parmi les tâches dont je parlais à l'instant, la conduite budgétaire de la commune sur laquelle nous consacrerons notre prochain et dernier conseil du mandat en février avec l'approbation du Compte administratif et le rapport d'orientation budgétaire 2020.

Permettez-moi de faire en préambule de notre ordre du jour le point de nos engagements 2019 et de la trésorerie qui en découle. Cet état est dans votre dossier, je n'entrerai donc pas dans les détails : (voir annexe)

- en investissement, au titre du budget 2019, il nous reste 106 000 € à payer dont vraisemblablement plus de la moitié ne pourront être réglés avant le 15 décembre, date limite de paiement en investissement, compte tenu de la non-réception des factures.

- en fonctionnement général, l'estimation de dépenses pour terminer l'année est de l'ordre de 71 000 €.

- nous disposons d'une trésorerie de 202 000 € à ce jour : il n'y a donc aucune inquiétude à avoir, d'autant plus qu'en recettes de subventions, nous attendons 185 000 € pour les travaux de l'école dont nous clôturons le dossier début décembre. Vous constatez que les mouvements de décaissements et d'encaissements n'affectent pas la trésorerie puisque celle-ci reste au-delà de 200 000 € lorsqu'on inclue les mouvements de fonctionnement et le remboursement du coût des emprunts en cours.

Au contraire, nous pourrions être en capacité de rembourser l'emprunt relais contracté pour les travaux de l'école.

Vous pouvez être assuré que le suivi budgétaire fera l'objet de toute mon attention et celle de Valérie Chartier, adjointe aux finances, dans les mois à venir et lors d'une prochaine commission finances.

Je vous remercie de votre attention !

Passons maintenant si vous le voulez bien à l'ordre du jour.

## **Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

M. le Maire fait un cours rappel de la précédente réunion.

## **Adopté à l'unanimité**

### **OBJET : Demande de Subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs- Voirie communale N°2019-5-001**

Mme Chartier donne lecture de la délibération et précise que les travaux seront réalisés après l'intervention de Noréade.

M. Thuru rajoute que les réseaux eaux sont usés et hors normes, il convient donc de les rénover et passer au réseau séparé, une pente sera envisagée vers l'extérieur du lotissement afin d'éviter les inondations lors de grosses pluies.

Les travaux seront probablement réalisés fin d'été.

M. Dochez demande si les propriétaires devront payer pour ce raccordement : à priori non

Mais M. Brunel pense que la partie sur le terrain des propriétaires sera à leur charge.

M. le Maire souhaite réaliser les travaux d'aménagement de la résidence la Clairière, il y a lieu de solliciter les organismes extérieurs pour le financement de l'opération.

Une partie des travaux étant éligible, il convient donc de solliciter une subvention dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Voirie communale (programmation 2020).

La commission d'attribution a défini une enveloppe de travaux subventionnables limités à 150 000,00 € HT et un taux de subvention possible jusqu'à 50% du montant H.T. du projet pour la commune.

Il vous est demandé d'accepter et d'adopter l'opération et d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Voirie communale (programmation 2020)

## **Adopté à l'unanimité**

## **OBJET : Demande de Subvention D.E.T.R.**

### **N°2019-5-002**

Mme Chartier donne lecture de la délibération :

M. le Maire souhaite réaliser les travaux de réhabilitation des locaux à l'école de Millonfosse, il y a lieu de solliciter les organismes extérieurs pour le financement de l'opération.

Ces travaux étant éligibles, il convient donc de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Le montant de l'opération étant estimé à 158 587.90 euros HT

Il vous est demandé d'accepter et d'adopter l'opération, d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention D.E.T.R. au taux le plus élevé possible et de dire que cette opération sera inscrite au Budget primitif 2020

### **Adopté à l'unanimité**

## **Objet : Délibération autorisant pour le budget 2020 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

### **N° 2019-5-003**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1*

*Modifié par [Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3](#)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : **361 363.46 €**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, pour le prochain budget il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **90 200.00 €** (< 25% x 361 363.46 €.)

### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Article 21311 (Hôtel de ville)	:	1 200.00 €
- Article 2151 (Réseaux de voirie)	:	67 000.00 €
- Article 2152 (Installations de voirie)	:	22 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Adopté à l'unanimité**

## **Objet : Motion contre la refonte du réseau des Finances Publiques**

### **N°2019-5-004**

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé durant l'été une profonde réorganisation des Finances publiques qui conduirait l'administration fiscale de l'Etat à supprimer 5 800 postes et pourrait déboucher sur la fermeture de 989 trésoreries et centres des Finances publiques.

Pour le seul arrondissement de Valenciennes, sept trésoreries sont menacées, celles d'Anzin, Bouchain, Condé-Sur-Escaut, Douchy-les-Mines, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, ainsi que celle de Saint-Amand-les-Eaux, soit quatre trésoreries au sein de La Porte du Hainaut.

Une telle réorganisation entraînerait un nouveau recul du service public fiscal sur notre territoire, alors qu'il est déjà extrêmement compliqué pour les habitantes et habitants de notre commune d'être reçus ou de simplement contacter leur trésorerie.

Afin de mieux faire accepter ce véritable démantèlement du réseau des finances publiques, le gouvernement promet le développement de 30% d'accueils de proximité supplémentaires. Mais cette annonce suscite beaucoup d'interrogations.

Ces permanences se situeraient en effet dans les mairies, bureaux de poste et maisons « France Service ». Elles seraient assurées par des agents municipaux dont ce n'est assurément pas la mission.

Pour notre collectivité, la baisse des effectifs annoncée dans l'administration fiscale aurait également pour conséquence de rallonger une nouvelle fois les délais de traitement de nos mandats, déjà conséquents.

Cette réforme est inacceptable alors que le besoin de plus de proximité dans les services publics est plus que jamais réclamé par les citoyens et les élus locaux. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Millonfosse demande le maintien de toutes les trésoreries dans nos villes.

Il rappelle également que le service public fiscal relève de la responsabilité de l'Etat et que celui-ci doit être assuré par des agents du Trésor public.

M. Thuru pense que l'on peut voter contre mais que finalement cette action aura lieu. Car aujourd'hui il est déjà bien compliqué de trouver quelqu'un en perception pour donner des renseignements.

## **Adopté à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **INFOS CONSEIL**

1. Recrutement : arrivée de Mme Laetitia WATBLED au 1<sup>er</sup> janvier 2020
2. Points sur les travaux : Vidéoprotection, Entrées maison ...
3. Informations : Saint-Amand (Installation d'un STOP sortie Outinord), Don du sang (53 collectes le 23/09/19)
4. Rapport activités : SIDEN SIAN (2018), Transvilles (2018), Simouv

### **AGENDA**

#### **Novembre 2019**

Jeudi 28 novembre : 17h -Inauguration Salon Numérique – Mairie de Millonfosse

Jeudi 28 novembre : Pot de départ Cédric – 18h

Vendredi 29 novembre : Opération plantation – 9h30

#### **Décembre 2019**

Samedi 14 décembre : Marché du Terroir – sous la halle -14h/17h

Jeudi 19 décembre : fête de Noël école Salle des Fêtes 16h30

Vendredi 20 décembre : distribution des colis de Noël des aînés

#### **Janvier 2020**

Samedi 11 janvier : Vœux du Maire

Samedi 11 janvier : Marché du Terroir – sous la halle -14h/17h

Jeudi 16 janvier : Vœux CAPH

#### **Février 2020**

Samedi 8 février : Marché du Terroir – sous la halle -14h/16h30

Samedi 15 février : 19h – repas de la société de Chasse- salle des fêtes

Dimanche 23 février : questions pour un champion – salle des fêtes

Mardi 25 février : 14h - Après-midi crêpes – salle des fêtes

Séance close à 19h30